

Est-ce que les plongeurs brevetés dans d'autres systèmes peuvent plonger dans les structures de la FLASSA?

Les plongeurs certifiés dans d'autres structures (fédérations affiliées CMAS, CEDIP, PADI, NAUI, ...) peuvent plonger dans le cadre des activités des clubs rattachés à la FLASSA, à condition d'avoir une licence FLASSA valable. Leurs prérogatives seront fixées par le directeur de plongée de la structure en fonction de leur brevet. Cependant, la FLASSA n'émettra pas de brevet équivalent, mais le plongeur conservera son brevet d'origine, obtenu dans une autre structure. En fonction de ce brevet, le plongeur pourra se présenter aux épreuves du brevet FLASSA plus élevé.